

Le bulletin du Réseau RRH



n°5, 16 décembre 2008

Nouvelle de dernière heure: 25 M \$ pour vous!

Le 1^{er} décembre dernier, la Commission des partenaires du marché du travail, consciente des effets du ralentissement économique sur les entreprises québécoises, initie un programme visant à utiliser le temps réduit comme une opportunité de formation et de développement des compétences du personnel. Ce programme s'adresse aux entreprises qui doivent réduire leurs heures de travail et désirent atténuer les impacts d'une baisse de leurs activités. **Un montant de 25 M \$ est alloué et réparti entre les régions.** Il s'étale sur deux ans (2008-2009 et 2009-2010).

Pour une meilleure compréhension du programme et de ses paramètres, un document est joint en deuxième page. Les entreprises intéressées à se prévaloir de ce programme doivent contacter rapidement la direction régionale d'Emploi-Québec de leur région ou leur centre local d'emploi.

Bonne réflexion!



Lien: Commission des partenaires du marché du travail



Un joyeux
temps des
Fêtes
empreint
de gaieté et
de repos
bien mérité!

Des questions ou des commentaires?

info@csmotextile.qc.ca ou appelez le 819 477-7910

Ce projet est rendu possible
grâce à l'aide financière



Contribution du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans le contexte du ralentissement économique¹

Programme spécial de soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique

Le contexte de ralentissement économique appréhendé amène la Commission des partenaires du marché du travail à proposer des moyens afin d'atténuer, lorsque possible, les incidences de la baisse des activités dans les entreprises. À cet égard, la Commission offre aux entreprises touchées par le ralentissement économique, l'opportunité d'utiliser la réduction des heures de travail afin de développer les compétences de leur personnel.

Le moyen retenu consiste à répartir entre les régions une somme de 25 millions de dollars provenant du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (le Fonds) ventilée sur les exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010. Les conseillers aux entreprises d'Emploi-Québec seront mis à contribution pour recevoir les projets et octroyer les subventions selon les paramètres généraux énoncés ci-après.

Entreprises visées :

- Entreprises touchées par le ralentissement des activités du secteur et qui, autrement, procéderaient à des réductions d'heures de travail ou à des mises à pied temporaires.
- Sans égard à la masse salariale.
- Sans égard au secteur d'activité économique, mais priorité au secteur manufacturier.

Activités admissibles :

- Formation de base.
- Formation liée aux activités de l'entreprise et favorisant le développement des compétences et la qualification de l'employé.

Personnel visé :

- Salariés de l'entreprise qui seraient visés par une mise à pied temporaire ou par une réduction de leur temps de travail.
- Sans égard à la fonction de travail occupée.

Barèmes financiers :

- Mêmes que ceux des programmes de subvention 2008-2009 du Fonds, soit :
 - 150 \$ / heure pour le formateur y compris ses frais de déplacement et de séjour,
 - 20 \$ / heure / participant à l'activité y compris les avantages sociaux, les frais de déplacement et de séjour,
 - le matériel pédagogique.
- Maximum de 100 000 \$ par entreprise, sans égard à sa masse salariale. De façon exceptionnelle, certains projets nécessitant une subvention supérieure à ce montant, pourront être soumis pour décision, à la Commission.

Autres paramètres :

- Lorsque pertinent, favoriser l'arrimage avec d'autres mesures de soutien aux entreprises.
- Favoriser la concertation avec les employés tout au long du processus.

¹ Source: www.emploiquebec.net/francais/entreprises/loiformation/ralentissement.htm